



POWER CORPORATION  
DU CANADA

# Assemblée annuelle des actionnaires

Allocution prononcée par  
**Paul Desmarais, jr, o.c., o.o.**  
Président du conseil

Le 13 mai 2026

LA VERSION PRONONCÉE FAIT FOI



## Mise en garde à l'égard des déclarations prospectives

Pour obtenir la signification des abréviations utilisées aux présentes, se reporter à la liste des abréviations qui figure à la suite de la section intitulée « Abréviations » du plus récent rapport de gestion intermédiaire et du plus récent rapport de gestion annuel de la Société déposés auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières et disponibles dans le profil SEDAR+ de la Société au [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).

Dans le cadre de l'assemblée d'aujourd'hui, les représentants de la Société peuvent, dans leurs remarques ou leurs réponses à des questions, faire des déclarations prospectives, et les documents qui accompagnent leurs propos peuvent aussi en contenir.

Certains énoncés, autres que les énoncés d'un fait historique, sont des déclarations prospectives qui s'appuient sur certaines hypothèses et traduisent les attentes actuelles de la Société ou qui traduisent les attentes actuelles des filiales ouvertes de la Société, telles qu'elles sont publiées dans leurs documents d'information respectifs, lorsqu'il s'agit de renseignements concernant ces filiales. Les déclarations prospectives sont fournies afin d'aider le lecteur à comprendre la performance financière, la situation financière et les flux de trésorerie de la Société à certaines dates et pour les périodes closes à certaines dates et de présenter de l'information sur les attentes et les plans actuels de la direction concernant l'avenir. L'auditeur ou le lecteur ne doit pas oublier que ces déclarations peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Les déclarations de cette nature peuvent notamment porter sur l'exploitation, les activités, la situation financière, les résultats financiers prévus, le rendement, les perspectives d'affaires, les possibilités, les priorités, les cibles, les buts, les objectifs, stratégies et perspectives continus de la Société et de ses filiales, y compris les perspectives économiques en Amérique du Nord et à l'échelle mondiale pour l'exercice considéré et les périodes à venir, l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la Société lancée en 2026, les futurs dividendes, les déclarations portant sur l'impôt différé, la stratégie en matière de technologies financières, les activités de mobilisation de capitaux et les stratégies d'investissement des plateformes de placement, les engagements en capital du groupe Power et de tiers, l'incidence prévus de l'investissement de SHMI dans Unigestion, la stratégie de GBL visant à simplifier son portefeuille, le dividende prévu de GBL, les objectifs à moyen terme de GBL, et les attentes publiées par les filiales de la Société, y compris à l'égard de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de Great West et de la participation de la Société à celle-ci, ainsi que des objectifs à moyen terme de Great West et de ceux d'IGM. Les déclarations prospectives comprennent des énoncés de nature prévisionnelle, dépendent de conditions ou d'événements futurs ou s'y rapportent, comprennent des termes tels que « s'attendre à », « anticiper », « planifier », « croire », « estimer », « chercher à », « avoir l'intention de », « viser », « projeter » et « prévoir », ainsi que les formes négatives de ces termes et d'autres expressions semblables, ou se caractérisent par l'utilisation de la forme future ou conditionnelle de verbes tels que « être », « devoir » et « pouvoir ». De par leur nature, les déclarations prospectives sont exposées à des risques et à des incertitudes intrinsèques, tant généraux que particuliers, qui font en sorte que des attentes, des prévisions, des prédictions, des projections et des conclusions pourraient se révéler inexactes, que des hypothèses pourraient être incorrectes et que des objectifs ou des buts et priorités stratégiques pourraient ne pas être atteints. Divers facteurs, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Société et de ses filiales, touchent les activités, le rendement et les résultats de la Société et de ses filiales ainsi que leurs entreprises. En raison de ces facteurs, les résultats réels pourraient différer de façon significative des attentes actuelles à l'égard des événements ou des résultats estimés ou prévus. Ces facteurs comprennent notamment l'incidence, ou l'incidence imprévue, de la conjoncture économique, de la situation politique et des marchés en Amérique du Nord et dans le monde, des fluctuations des taux d'intérêt, du taux d'inflation et des taux de change, des politiques monétaires, des investissements des entreprises et de la santé des marchés boursiers et des marchés financiers locaux et mondiaux, de la gestion des risques liés à la liquidité des marchés et au financement, des risques liés aux placements dans des titres de sociétés fermées et des titres illiquides, des risques liés aux instruments financiers, des engagements de conventions et de méthodes comptables utilisées pour présenter l'information financière (y compris les incertitudes liées aux estimations, aux hypothèses et aux jugements importants), l'incidence de l'application de modifications comptables futures, de la concurrence, des risques opérationnels et de ceux liés à la réputation, des changements technologiques, des risques liés à la cybersécurité, des changements touchant les administrations, la réglementation, la législation et les politiques gouvernementales, des modifications aux lois fiscales, les incidences des relations commerciales, des tensions commerciales persistantes et de l'évolution des politiques fiscales, des tensions géopolitiques et des répercussions économiques connexes, des décisions judiciaires ou réglementaires imprévues, des catastrophes naturelles, des catastrophes causées par l'homme, des attaques terroristes, des guerres et d'autres conflits, d'une pandémie ou de toute autre crise de santé publique, de la capacité de la Société et de ses filiales à effectuer des transactions stratégiques, à intégrer les entreprises acquises et à mettre en œuvre d'autres stratégies de croissance, ainsi que de la capacité de la Société et de ses filiales à prévoir et à gérer avec succès les facteurs susmentionnés et les risques mentionnés à la section « Gestion des risques » du rapport de gestion de la Société pour la période considérée et à la section « Facteurs de risque » de la plus récente notice annuelle de la Société, et en ce qui concerne les déclarations prospectives des filiales de la Société indiquées pendant l'assemblée d'aujourd'hui, les facteurs présentés par ces filiales dans leurs documents d'information respectifs.

L'auditeur ou le lecteur est prié d'examiner attentivement ces facteurs et d'autres facteurs, incertitudes et événements éventuels et de ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives. L'information contenue dans les déclarations prospectives est fondée sur certaines hypothèses importantes ayant permis de tirer une conclusion ou d'effectuer une prévision ou une projection, incluant les perceptions de la direction en ce qui concerne les tendances historiques, les conditions actuelles et l'évolution future prévue, la finalisation de transactions stratégiques, d'acquisitions, de désinvestissements, ou d'autres stratégies de croissance et d'optimisation selon les modalités prévues, y compris l'obtention des approbations requises au moment et selon les modalités prévus, ainsi que d'autres facteurs considérés comme appropriés dans les circonstances. Les autres facteurs à considérer incluent également la disponibilité de la trésorerie pour effectuer des rachats en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, le fait qu'on ne s'attend pas à ce que les risques et incertitudes mentionnés dans le paragraphe qui précède, collectivement, aient une incidence importante sur la Société et, en ce qui concerne les déclarations prospectives des filiales de la Société indiquées pendant l'assemblée d'aujourd'hui, le fait que l'on ne s'attend pas à ce que les risques présentés par ces filiales dans leurs documents d'information et leur notice annuelle respectifs aient une incidence importante sur la Société. Bien que la Société considère ces hypothèses comme étant raisonnables en fonction de l'information dont dispose la direction, elles pourraient se révéler inexactes.

À moins que les lois canadiennes applicables ne l'exigent expressément, la Société n'est pas tenue de mettre à jour les déclarations prospectives pour tenir compte d'événements ou de circonstances survenus après la date à laquelle ces déclarations ont été formulées ou encore d'événements imprévus, à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements ou de résultats futurs, ou autrement.

Des renseignements supplémentaires concernant les risques et incertitudes liés aux activités de la Société, et les facteurs et hypothèses importants sur lesquels les renseignements contenus dans les déclarations prospectives sont fondés, sont fournis dans ses documents d'information, y compris son récent rapport de gestion et sa plus récente notice annuelle, déposés auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières et accessibles au [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).



## DÉCLARATION À L'ÉGARD DES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX NORMES IFRS ET DES AUTRES MESURES

Dans le cadre de l'assemblée d'aujourd'hui, les représentants de la Société peuvent utiliser, dans leurs remarques ou leurs réponses à des questions, des mesures financières (y compris des ratios financiers) qui n'ont pas de définition normalisée en vertu des Normes IFRS de comptabilité (les « normes IFRS »), et les documents qui accompagnent leurs propos en contiennent également. Ces mesures financières et ratios financiers non conformes aux normes IFRS sont désignés, sans s'y limiter, par les termes « bénéfice net ajusté (bénéfice net ajusté) », « bénéfice net ajusté par action (bénéfice net ajusté par action) », « valeur de l'actif net ajustée », « valeur de l'actif net ajustée par action », « actif géré et sous services-conseils consolidé » et « actif consolidé et actif administré ».

La direction se sert de ces mesures financières pour présenter et analyser la performance financière, la situation financière et les flux de trésorerie de Power Corporation et elle croit qu'elles procurent à l'auditeur ou au lecteur un supplément d'information utile pour l'analyse des résultats de la Société. Ces mesures financières et ratios financiers non conformes aux normes IFRS pourraient ne pas être comparables aux mesures semblables utilisées par d'autres entités.

L'assemblée d'aujourd'hui peut également inclure d'autres mesures utilisées aux fins de l'analyse des activités de la Société et de celles des sociétés en exploitation cotées en bourse consolidées et des plateformes de placements dans des actifs alternatifs de la Société, y compris, mais sans s'y limiter, les mesures suivantes : « actif géré », « actif administré », « actif géré et actif sous services-conseils », y compris les investissements stratégiques », « valeur comptable par action participante », « engagements en capital », « intéressement aux plus-values », « capitaux générant des honoraires », « capitalisation boursière », « valeur de l'actif net », « intéressement aux plus-values, montant net », « engagements non capitalisés » et « taux moyen pondéré des honoraires de gestion ».

La valeur de l'actif net ajustée est couramment utilisée par les sociétés de portefeuille pour évaluer leur valeur. La valeur de l'actif net ajustée correspond à la juste valeur des fonds propres attribuables aux détenteurs d'actions participantes de Power Corporation. Le calcul de la valeur de l'actif net ajustée correspond à la juste valeur des actifs de Power Corporation et de la Financière Power à titre de société de portefeuille, sur une base combinée (aussi appelée la valeur de l'actif brut), moins leurs dettes nettes et leurs actions privilégiées. Les participations détenues dans des entités cotées en bourse (y compris Great West, IGM et GBL) sont évaluées à leur valeur de marché, et les placements dans des entités fermées et des fonds d'investissement sont évalués selon l'estimation de leur juste valeur par la direction. La définition de la valeur de l'actif net ajustée comporte un certain nombre d'hypothèses, de jugements et d'estimations qui peuvent s'avérer inexacts, et la valeur de l'actif net ajustée par action ne constitue ni une représentation ni une garantie de la valeur qu'un détenteur d'action participante pourra réaliser. Cette mesure présente la juste valeur des fonds propres attribuables aux détenteurs d'actions participantes de la société de portefeuille et aide l'auditeur ou le lecteur à déterminer ou à comparer la juste valeur des placements que détient la société de portefeuille ou sa juste valeur globale. Le calcul de la valeur de l'actif net ajustée par action correspond à la valeur de l'actif net ajustée divisée par le nombre d'actions participantes en circulation. L'escompte par rapport à la valeur de l'actif net ajustée correspond à l'écart en pourcentage (exprimé par rapport à la valeur de l'actif net ajustée) entre la capitalisation boursière de la Société et la valeur de l'actif net ajustée.

Se reporter à la section « Mesures financières non conformes aux normes IFRS » dans la partie A du rapport de gestion pour la période considérée, lequel est disponible dans le profil SEDAR+ de la Société au [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca), pour obtenir des explications supplémentaires au sujet de leur utilisation, et se reporter plus particulièrement aux sous-sections intitulées « Bénéfice net ajusté », « Valeur de l'actif net ajustée », « Actif géré et sous services-conseils consolidé » et « Actif consolidé et actif administré » qui figurent dans la section intitulée « Rapprochements des mesures financières conformes aux normes IFRS et des mesures financières non conformes aux normes IFRS », pour obtenir les rapprochements appropriés entre de telles mesures financières non conformes aux normes IFRS et les mesures conformes aux normes IFRS, y compris celles utilisées dans le calcul des ratios non conformes aux normes IFRS, et à la section « Autres mesures » dans la partie A du rapport de gestion de la Société pour la période considérée, lequel est disponible dans le profil SEDAR+ de la Société, au [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca), pour obtenir une définition de chaque autre mesure financière. Ces explications, rapprochements et définitions supplémentaires sont par ailleurs intégrés par renvoi aux présentes et figurent dans les documents mis à la disposition du public en vue de l'assemblée d'aujourd'hui.

## INFORMATIONS PRÉSENTÉES À L'ÉGARD DES SOCIÉTÉS OUVERTES DANS LESQUELLES LA SOCIÉTÉ INVESTIT

Les informations contenues dans cette présentation ainsi que toute déclaration faite oralement dans le cadre de l'assemblée d'aujourd'hui, notamment en réponse aux questions, i) concernant Great West et IGM, selon le cas, sont tirées de leurs rapports de gestion respectifs pour la période considérée, tels qu'elles les ont respectivement préparés et publiés, conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables, et dont il est également possible d'obtenir des exemplaires dans leurs profils respectifs directement sur SEDAR+, au [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca), ou sur leurs sites Web, au [www.greatwestlifeco.com/fr](http://www.greatwestlifeco.com/fr) et au [www.igmfinancial.com/fr](http://www.igmfinancial.com/fr), et ii) concernant GBL, sont tirées de l'information publiée par GBL, notamment dans son communiqué de presse du quatrième trimestre de 2025 et dans son communiqué de presse du premier trimestre de 2026. Pour obtenir plus de renseignements sur les résultats de GBL, consulter son site Web, au [www.gbl.com/fr](http://www.gbl.com/fr). Pour obtenir des définitions et des rapprochements des mesures financières non conformes aux normes IFRS présentées par Great West et IGM, se reporter à la section « Mesures financières et ratios non conformes aux PCGR » et plus particulièrement aux sous-sections « Bénéfice fondamental (perte fondamentale) » et « Ratios non conformes aux PCGR », qui se trouvent dans le rapport de gestion annuel de Great West pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, ainsi qu'à la section « Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières » et au « Tableau 1 : Rapprochement des mesures financières non conformes aux normes IFRS », qui se trouvent dans le rapport de gestion annuel d'IGM pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, figurant dans leurs profils respectifs sur SEDAR+, au [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).

Toutes les informations sont au 31 décembre 2025, à moins d'indication contraire.



Allocution prononcée par  
**Paul Desmarais, jr**, o.c., o.o.  
Président du conseil

## **Assemblée annuelle des actionnaires**

Le 13 mai 2026

Merci, Jeff.

Permettez-moi de commencer par quelques brèves réflexions sur l'année et sur les progrès que Jeff vient d'exposer.

Je suis heureux de me joindre à lui pour remercier nos employés et nos équipes de direction pour ces solides résultats. Il est toujours gratifiant de partager des nouvelles positives avec nos actionnaires.

Aujourd'hui, j'aimerais vous parler d'un élément important pour le groupe Power : les transitions au sein de nos équipes de direction. Au cours de la dernière année, Power Corporation, et chacune de ses trois sociétés en exploitation cotées en bourse, ont annoncé la nomination de nouveaux chefs de la direction.

Chez Power, nous avons toujours cru que les transitions de leadership doivent être abordées avec soin, avec discipline, et dans un souci d'assurer la continuité. Un élément central de la gestion de notre Société réside dans la manière dont nous abordons ces décisions, grâce à un alignement étroit entre l'actionnariat de contrôle, la direction, et le conseil d'administration, ainsi qu'une vision claire de l'orientation à suivre.

C'est dans cet esprit que s'inscrivent les changements que nous avons annoncés en février.

Comme vous le savez, à compter du 1er juillet, Jeff Orr deviendra vice-président du conseil de la Société, et James O'Sullivan assumera les fonctions de président et chef de la direction.

J'aimerais prendre un moment pour souligner la contribution exceptionnelle de Jeff.

Il a mené une carrière remarquable dans le milieu des affaires et de la finance au Canada, répartie sur plus de quatre décennies. Avant de se joindre au groupe Power en 2001 à titre de président et chef de la direction d'Investors Group, puis de la Financière IGM, il avait déjà bâti une carrière exceptionnelle dans le secteur des services bancaires d'investissement.

En 1985, alors qu'il était jeune banquier d'investissement, Jeff a participé au premier appel public à l'épargne de la Financière Power – un moment charnière de notre histoire et, pour lui, l'un de ses premiers contacts avec notre organisation. Deux décennies plus tard, bouclant la boucle, il a été nommé président et chef de la direction de la Financière Power.

Jeff évolue au sein du groupe Power depuis plus de 25 ans. Pendant cette période, et plus particulièrement au cours des six dernières années à titre de président et chef de la direction de Power Corporation, il a contribué de manière déterminante à repositionner et à renforcer Power, à développer la relève, et à maintenir une approche disciplinée axée sur la création de valeur à long terme.



Pendant la crise financière mondiale, Jeff a joué un rôle central en guidant notre groupe à travers une période de profonde perturbation. Il l'a fait avec calme, discipline et en faisant preuve d'un jugement sûr. Depuis, il a été un moteur de progrès importants à travers le groupe.

À titre de président des conseils de Great-West Lifeco et de la Financière IGM, il a soutenu d'importantes initiatives stratégiques, dont le développement d'Empower, aujourd'hui le deuxième plus important fournisseur de services de retraite aux États-Unis.

Il a également contribué à accélérer la croissance de nos entreprises de gestion d'actifs alternatifs et appuyé le développement continu de notre stratégie fintech, aidant ainsi à positionner nos sociétés afin qu'elles puissent bénéficier de tendances structurelles de long terme dans l'industrie.

Aujourd'hui, Power est extrêmement bien positionnée, avec des sociétés en exploitation solides, un bilan financier robuste et une orientation stratégique claire.

Mais au-delà de la stratégie et des résultats, le leadership de Jeff s'est distingué par un sens profond d'engagement envers la Société. Il a constamment attiré, mentoré et habilité des leaders talentueux, tout en renforçant une culture qui allie rendement solide et responsabilités.

Au nom de mon frère André, du Conseil et de tous les actionnaires, je tiens à remercier Jeff pour son apport extraordinaire.

Nous avons le privilège de pouvoir continuer à compter sur lui à titre de vice-président du conseil. Son expérience, sa perspective, son jugement sûr et sa profonde connaissance du groupe demeureront d'une très grande valeur pour notre organisation.

André et moi souhaitons également saluer l'arrivée de James O'Sullivan dans ses nouvelles fonctions.

James est un dirigeant accompli qui possède une expérience approfondie dans plusieurs segments des services financiers, acquise notamment au cours des six dernières années à titre de président et chef de la direction d'IGM.

Durant son mandat chez IGM, James a travaillé en étroite collaboration avec les équipes de la haute direction de Power, de Great West et d'autres sociétés du groupe. Il connaît nos entreprises. Il connaît notre culture. Il sait comment nous travaillons. Il apporte la vision et l'expérience opérationnelle qu'exige ce poste. Enfin, ses valeurs profondément ancrées et son intégrité s'arriment étroitement à la culture et aux valeurs qui définissent notre groupe depuis longtemps.

James est parmi nous aujourd'hui. James, je t'invite à te lever un instant.

Cette transition me donne l'occasion de parler plus largement de relève, de talents et de gouvernance.

Comme je l'ai mentionné, planifier efficacement la relève de la haute direction compte parmi les responsabilités les plus importantes de tout conseil d'administration. Tôt ou tard, le plan de succession doit se mettre en action et, idéalement, cela se fait à un moment et d'une manière qui assurent la continuité, tout en s'appuyant sur le momentum déjà en place.



Chez Power, et au sein de notre groupe, la planification de la relève n'est pas un exercice qui débute lorsque le changement devient imminent. C'est une réflexion constante, qui repose sur des années d'attention, des discussions franches, et une volonté de regarder bien au-delà de l'horizon immédiat.

Cette planification repose sur une approche que Power applique depuis près de six décennies : les transitions de leadership sont préparées longtemps à l'avance, avec rigueur, et les conseils d'administration participent pleinement au processus. Notre attention ne porte pas uniquement sur la prochaine nomination, mais aussi sur la continuité des affaires, le développement des dirigeants au fil du temps, et la préservation du progrès soutenu de nos activités. La plupart des chefs de la direction nommés au sein des sociétés de notre groupe proviennent de l'interne, bien qu'il y ait eu des exceptions importantes et très fructueuses, dont James, qui a été nommé chef de la direction d'IGM Financial en 2020.

La planification de la relève est ancrée dans notre philosophie de gestion, et ses principes fondamentaux sont demeurés constants malgré l'évolution du contexte dans lequel nous opérons.

Les successions passées à la haute direction au sein du groupe Power illustrent concrètement notre « recette spéciale ». Vous pouvez d'ailleurs en voir quelques exemples à l'écran.

Au fil du temps, nous avons aussi bâti des équipes de direction extrêmement efficaces en réunissant des personnes aux parcours et aux expériences variés, dotées de compétences complémentaires. Nous continuons de miser sur cette force en attirant et en développant des talents de très haut niveau qui partagent nos valeurs communes.

La continuité et la confiance sont essentielles, et nous sommes fiers des nombreuses et remarquables années de service des membres de notre équipe.

J'en viens maintenant à la gouvernance.

Notre modèle de gouvernance s'est raffiné sur de nombreuses décennies afin que Power agisse comme un actionnaire actif, impliqué par l'entremise des conseils d'administration des sociétés du groupe, ainsi qu'auprès des équipes de direction, dans toutes les questions touchant à la direction stratégique, au leadership, à la répartition du capital et à la politique de dividende. Nous comptons sur la direction pour proposer des plans stratégiques, et sur les conseils d'administration pour les approuver, à la suite des discussions appropriées. Nous confions ensuite aux équipes de direction la responsabilité de les exécuter, sous la supervision des conseils.

André et moi sommes très conscients de notre double rôle à titre d'actionnaires de contrôle et de membres des conseils d'administration des sociétés de notre groupe. Ce modèle constitue l'une des grandes forces du groupe. Notre approche est ancrée dans une réflexion disciplinée et un engagement envers la résilience sur le long terme, plutôt que par les pressions à court terme du marché. Nous avons la ferme et sincère intention de continuer à être guidés par cette approche.



En terminant, je suis fier de dire que nous abordons l'avenir en position de force.

Nos sociétés sont solides. Nos conseils d'administration sont expérimentés et nos équipes de direction sont de grande qualité.

Et, partout au sein du groupe, nous pouvons compter sur des personnes talentueuses dont l'engagement et le professionnalisme méritent toute notre reconnaissance.

Jeff, merci encore pour ton leadership, ta vision et pour tout ce que tu as accompli pour Power et les sociétés du groupe.

James, nous te souhaitons beaucoup de succès dans l'exercice de tes nouvelles responsabilités.

À nos actionnaires, merci de la confiance que vous continuez de nous accorder et de votre appui constant.